

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Date de la convocation : 26.05.2020
Affiché du 03/06/2020 au 03/07/2020

Présents : Patrice VALENTIN, Sandrine ROUSSEAU, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Jammes DOYEN, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Benoit HELIN, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Virginie BOURDICAUD, Julien FERREIRA, Hélène BLOT, Angelo GUILLARD.

Secrétaire de séance : Frédérique BORDES

OUVERTURE DE LA SEANCE à 19h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

M. le Maire informe de la démission de M. Alain ROYER du conseil municipal.
Cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste. M. Angelo GUILLARD est donc installé dans cette fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ◆ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 mai 2020.
- ◆ Prend acte de 24 décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le précédent conseil municipal.
- ◆ Fixe le montant des indemnités de fonction des adjoints
- ◆ La désignation d'un correspondant défense de la commune est reportée au prochain conseil municipal.
- ◆ Désigne M. Nicolas PERDREAU en tant que correspondant sécurité routière.
- ◆ Désigne les représentants auprès du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales ; Mme Laure DESCOSTERD en qualité de déléguée représentant la commune ; Mme Valérie DEVILLIERS représentant le personnel.
- ◆ Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne. Sont proclamés élus : Mme Frédérique BORDES - M. Jammes DOYEN délégués titulaires ; MM Dominique VANDIER – Julien FERREIRA délégués suppléants.
- ◆ Le point porté à l'ordre du jour concernant l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin est sans objet. Mme Hélène BLOT prend la parole pour informer les élus des nouvelles structures mises en place pour la gestion des cours d'eau.
- ◆ Désigne en qualité de représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Collège du Grand Morin d'Esternay, M. Jean-Luc BATONNET membre titulaire, Mme Patricia ROYER membre suppléant.
- ◆ Procède à la composition de la commission d'appels d'offres, présidée de droit par M. le Maire.
Sont élus : Mmes Carole GEERAERTS, Virginie BOURDICAUD, M. Angelo GUILLARD membres
titulaires ; MM. Nicolas PERDREAU, François PARIS, Mme Hélène BLOT membres suppléants.
- ◆ Désigne M. Patrice VALENTIN comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat ; M. Patrice VALENTIN sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.
- ◆ Considérant la possibilité de former des commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus,

Considérant que ces commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer,

Décide de former, dans un premier temps, pour la durée du mandat, les commissions communales suivantes :

La commission Finances :

- Ses membres : tous les conseillers municipaux

La commission Environnement

- Ses membres : Benoit HELIN, Corine POUPARD, Hélène BLOT, Frédérique BORDES.

♦ Décide avant de former des commissions municipales, de créer des groupes de travail chargés de porter dans un premier temps une réflexion sur les thèmes suivants :

Vie locale jeunesse : groupe piloté par Mme Sandrine ROUSSEAU

Participants : MM Julien FERREIRA, Jérôme DUSAUTOY, Nicolas PERDREAU, Jean-Luc BATONNET, Mmes Laure DECOSTERD, Alexandrine MERET, Virginie BOURDICAUD, Frédérique BORDES.

Communication, informations municipales : groupe piloté par Mmes Laure DECOSTERD et Hélène BLOT. Un plan de communication (support de diffusion uniquement) sur 1 an sera présenté aux élus

Une réflexion sur la problématique de la sécurité rencontrée sur territoire de la commune (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, incivilités ...) sera un sujet à développer en s'appuyant sur les réseaux déjà existants.

♦ Fixe le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la Collectivité à 5 membres élus par le conseil municipal ; 5 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

♦ Procède à l'élection des 5 représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Ont été proclamés élus : MM François PARIS, Julien FERREIRA, Mmes ROYER Patricia, Sandrine ROUSSEAU, Frédérique BORDES.

♦ Décide de vendre à la SCI ROYER, rue de l'Arbre Haut à Esternay, une surface de terrain d'environ 80 m², à prendre dans une plus grande parcelle cadastrée section AS n° 25 lieudit « Les Ravins » d'une surface de 12a 62ca appartenant au domaine privé communal.

♦ Pour faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité dans certaines situations, autorise M. le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels à temps complet ou temps non complet. Les recrutements sont liés à des besoins temporaires, renfort, remplacement.

Affaires diverses

- Mme Sandrine ROUSSEAU propose qu'une communication relative des animations supprimées en relation avec la pandémie et ses conséquences soit faite. M. le Maire demande qu'une réunion de l'ensemble des responsables associatifs soit programmée rapidement tout à la fois pour nouer le contact avec la nouvelle équipe municipale et faire un point sur leur situation respective. La richesse du tissu associatif local est à sécuriser et valoriser.
- M. le Maire remercie chaleureusement les conseillers municipaux qui ont participé à la distribution des masques. Les remerciements des administrés reçus en Mairie leur sont dédiés.
- Communication du rapport de l'inspection de l'environnement par suite d'une visite d'inspection le 3 décembre dernier de la SARL GB Carrosserie à Esternay.
- M. le Maire informe que de nombreuses propositions pour l'implantation d'éoliennes sont reçues en Mairie. Il appartient au conseil nouvellement installé de conduire sa réflexion sur le sujet qui sera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- Communication du rapport d'inspection relatif à l'état d'insalubrité et d'occupation d'un immeuble collectif d'habitation sis à Esternay. Ce dossier est inscrit à l'ordre du jour de la formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques chargée de l'examen des déclarations d'insalubrité. La commune est invitée à assister à cette séance.
- Point sur les travaux en cours : Réhabilitation de la Halle La Gare, travaux de mise en accessibilité des trottoirs place du Général de Gaulle.
- M. Dominique VANDIER informe des mesures prises concernant l'organisation du marché hebdomadaire.
- Le projet d'acte de vente de partie de l'ensemble immobilier 4 place du Général de Gaulle à la SCI DU GRAND MORIN a été reçu en mairie et validé. La signature de l'acte authentique ne devrait plus tarder.
- Problèmes rencontrés avec le matériel permettant la tonte des terrains du stade. Le coût des réparations appelle à réflexion. Le temps d'une future décision, la prestation des tontes a été confiée à une entreprise extérieure.
- L'entretien des cimetières (désherbage) a été confié à une entreprise extérieure le certificat des agents les habilitants à effectuer ce type de travail n'étant plus valide. Décision a été prise de confier dorénavant cette prestation à une entreprise extérieure.
- Un point sur l'organisation des services communaux est fait. Une réorganisation doit être engagée.
- M. le Maire rappelle que la commission des finances se tiendra le mardi 16 juin à 19 h et le prochain conseil municipal mardi 23 juin à 19 h.
- Après séance, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 00.

Le Maire
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance